

Świderek, Anna

"Rom und Ägypten von 51 bis 47 v. Chr."
", Heinz Heinen, Tübingen 1966 :
[recenzja]

The Journal of Juristic Papyrology 16-17, 211-212

1971

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez **Muzeum Historii Polski** w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

das griechisch-ägyptische Ehegüterrecht das erforderliche Quellenmaterial geliefert und im einzelnen auch eigene Ergebnisse beigesteuert hat.

[Marburg (Lahn)]

G. H ü b s c h

Heinz Heinen, *Rom und Ägypten von 51 bis 47 v. Chr., Untersuchungen zur Regierungszeit der 7. Kleopatra und des 13. Ptolemäers*. Fotodruck PRÄZIS, Tübingen, 1966, p. 205.

Dans sa dissertation de doctorat, Heinz Heinen touche aux événements politiques fort complexes qui se déroulaient en Egypte dans les années 51—47 avant notre ère. L'Auteur a eu raison de s'être limité à une période de 5 ans, ce qui lui a permis d'en analyser tous les détails d'une manière pénétrante. D'ailleurs cette période-là a été d'une importance capitale tant pour l'Egypte Ptolémaïque que pour l'histoire de Rome.

Nous sommes absolument d'accord avec l'Auteur sur cette idée que pour comprendre et interpréter correctement les rapports égypto-romains, il faut commencer par une analyse de la situation intérieure de l'Egypte, qui nous permettra d'arriver à des constatations plus sûres que celles émises dans la littérature — très riche d'ailleurs — relative à ce sujet.

Le premier chapitre de l'ouvrage de Heinen a trait aux rapports entre Pompée et l'Egypte, dans les années 51—48, le deuxième, porte sur le séjour de César en Egypte et sur la guerre d'Alexandrie. Le sujet, à lui seul, a exigé de l'Auteur qu'il entreprenne une discussion avec maints érudits qui — avant lui — avaient étudié cette période. Heinen fait preuve à cet égard d'une logique impeccable et d'un raisonnement des plus convaincants. Ainsi, par exemple, il polémique d'une manière très intéressante avec J. C a r c o p i n o, au sujet de la première arrivée de Cléopâtre chez César (pp. 83, 88) et ailleurs, lorsqu'il écarte l'hypothèse portant sur les prétendues mesures d'intimidation que Potheinos aurait prises contre Achilles (pp. 93, n. 6). La prise de position de l'Auteur dans la discussion avec P. G r a i n d o r (*La guerre d'Alexandrie*, Cairo 1931), nous semble également juste (pp. 92, 94, 141). Heinen réussit à nous convaincre pour ce qui est de ses suggestions sur la durée du séjour de César en Egypte et sur la date de son départ d'Alexandrie que l'Auteur veut situer vers la mi-juin de l'année 47 (polémique intéressante et prudente avec la thèse de L. E. L o r d, reprise par H. V o l k m a n dans sa *Kleopatra*, München 1953). *L'Anhang I* détruit également la thèse de A. P i g a n i o l selon laquelle Pompée aurait visité l'Egypte déjà en l'année 67 (*Studi in onore di A. Calderini e R. Paribeni*, I p. 135 ss).

On retrouve néanmoins, dans le livre de Heinz Heinen, des constatations qui paraissent bien moins fondées. Ainsi, par exemple, l'Auteur accorde

trop de confiance à certaines références empruntées aux sources tardives et au texte poétique de Lucain. A l'appui de ces témoignages, il estime notamment que le sénat avait réellement nommé Pompée tuteur du jeune Ptolémée XIII. Les relations existantes entre M. Aemilius Lepidus et Ptolémée V constituent plutôt un argument contre la thèse de l'Auteur; celui-ci avoue lui-même que dans ce cas "an eine Tutela in eigentlichem Sinne wird man nicht zu denken haben", bien que même les témoignages romains désignent par ce terme-là ce rapport. Encore moins convaincante semble la tentative de prouver que Pompée a pu être tuteur non seulement de Ptolémée, mais aussi de Cléopâtre.

De toute façon, même si on admettait le fait de la tutelle de Pompée, nous ne saurions être d'accord avec l'Auteur sur le point que cette tutelle n'imposait pas de restrictions à la souveraineté de l'Égypte, qui, au I^{er} siècle avant notre ère est déjà fort contestable. (L'Auteur lui-même n'essaya pas de nier ce fait.) Bref, il semble que dans la discussion de H e i n e n avec E. B l o e d o w s (*Beiträge zur Geschichte des Ptolemaios XII*, Würzburg 1963) les différences consistent en formulations purement verbales.

En marge du problème de la succession au trône après Ptolémée XII, il est à noter que l'association du frère et de la soeur étant une vieille tradition des Lagides, ce fait ne peut servir d'argument pour ce qui est des intentions qui animaient Ptolémée XII.

Pour ce qui est des questions d'importance secondaire, il est à noter que Potheinos et Achilles sont, dans les textes latins, appelés *amici regis*; je serais plutôt encline de supposer qu'il ne s'agissait pas ici d'un titre officiel de la cour, car le titre de φίλος désignait, à l'époque, les fonctionnaires de province plutôt de second rang. Je ne crois pas non plus qu'il existe une preuve valide qui nous autorise d'affirmer que Potheinos ait été un *dioiketes* (Cassius Dion XLII 36,1 ne nous fournit aucun témoignage qui étayerait cette hypothèse !). Or, même sans avoir été un *dioiketes*, Potheinos, a sûrement été un personnage assez puissant pour chasser Cléopâtre (un *dioiketes* au I^{er} siècle av.n.è. n'avait plus les mêmes pouvoirs qu' à l'époque de Ptolémée II Philadelphie).

Enfin, la mention de Plutarque (Pomp. 77, 3) qui appelle Achilles Αἰγύπτιος en l'opposant à Théodotos Χῖος ne veut rien dire d'autre à part le fait que Achilles naquit en Égypte et qu'il était sujet du roi d'Égypte, tandis que Théodotos, lui, était originaire de Chios. On ne saurait cependant trancher la question, si Achilles avait été un Grec égyptien, un Gréco-Egyptien, ou un Égyptien pur sang. (Cette dernière supposition me paraît la moins vraisemblable.)

Somme toute, c'est une dissertation intéressante qui, abstraction faite de quelques points moins convainquants établit nombre de faits et d'événements qui s'étaient déroulés au cours des mémorables années 51—47 avant notre ère.